



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 7 mai 2025

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MARDI 13 MAI 2025 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 11 mars et du 31 mars 2025
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
-
1. Vote du Compte Financier Unique (C.F.U.)
 2. Affectation des résultats 2024 au budget 2025
 3. Cession de la maison bourgeoise située 7 bis rue Raymond Poincaré
 4. Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs et du périscolaire
 5. Mise à jour du tableau des effectifs
-
- Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts